



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet

## Arrêté n° BRECI-2024-14 portant attribution du titre de maire honoraire

**Vu** les dispositions de l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

**Vu** le décret du 31 octobre 2024 nommant monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;

**Vu** le décret du 25 octobre 2024 nommant madame Camille FOURNIER, directrice de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Considérant** que monsieur Gérard SAILLOT a exercé les fonctions de maire de la commune d'Igoville de 1983 à 2014 ;

**Sur proposition** de madame la directrice de cabinet du préfet ;

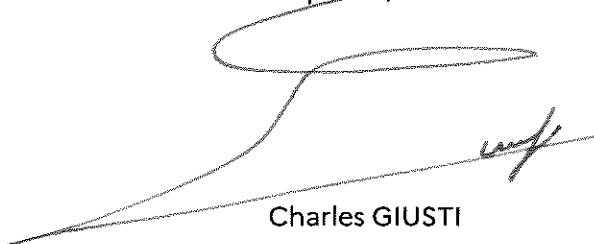
### ARRÊTE

**Article 1er :** Monsieur Gérard SAILLOT est nommé maire honoraire de la commune d'Igoville.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 16 JAN. 2025

Le préfet,



Charles GIUSTI